



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 25 septembre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Ajout d'une quatrième année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale**

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé et de la Prévention annoncent conjointement que le Gouvernement va proposer au Parlement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, l'ajout d'une quatrième année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale (internat), conformément aux engagements pris par le Président de la République.

Aujourd'hui, la médecine générale est la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années d'internat, sans la phase de consolidation qui définit le statut dit de « docteur junior », au cours de laquelle les futurs praticiens peuvent exercer en autonomie supervisée. Cette absence de phase de consolidation est considérée comme une faiblesse, qui ne favorise pas une installation immédiate en sortie de cursus.

La réalisation de cette année supplémentaire de troisième cycle, réalisée en ambulatoire sous la supervision de Maîtres de Stages Universitaires, sera encouragée dans les territoires les moins pourvus en médecins généralistes. Un véritable projet pédagogique permettra, durant cette année supplémentaire d'internat, d'accompagner les futurs médecins à leur installation rapide.

Dans le but d'organiser la concertation nécessaire à l'identification des conditions de succès de cette réforme, une mission sera confiée par les deux ministres à la Professeure Bach-Nga Pham, doyenne de la Faculté de médecine de Reims et ancienne vice-présidente de la Conférence des doyens de médecine, au Professeur Stéphane Oustric, président du Conseil de l'ordre des médecins de Haute-Garonne, à la Docteure Mathilde Renker, interne en médecine générale, et au Professeur Olivier Saint-Lary, président du Collège National des Généralistes Enseignants.

Toutes les parties prenantes à cette réforme dont élus, étudiants, internes, médecins, patients, administrations et enseignants seront associées à cette concertation par la mission.

La mise en œuvre de cette réforme pourrait ainsi entrer en vigueur à la rentrée universitaire 2023.

### **Contacts presse**

**Cabinet de Mme Sylvie RETAILLEAU**

[secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr) – 01 55 55 84 24

**Cabinet de M. François BRAUN**

[sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 60